



Les gendarmes de la Communauté de Brigades de Barberey-Saint-Sulpice informent les élus et référents « Participation Citoyenne » des communes de Barberey-Saint-Sulpice, Creney-Prés-Troyes, Lavau, Macey, Mergey, Montgeux, Pavillon-Sainte-Julie, Payns, Saint-Benoît-sur-Seine, Saint-Lyé, Sainte-Maure, Torvilliers, Vailly, Villacerf, Villechétif, Villeloup, Buchères, Clérey, Isle-Aumont, Laines-aux-Bois, Moussey, Rouilly-Saint-Loup, Saint Germain, Saint-Léger-Prés-Troyes, Saint-Thibault, Verrières.

## Elections

Les faits

Les dimanches 10 et 24 avril 2022, auront lieu les élections présidentielles, et les dimanches 12 et 19 juin 2022, auront lieu les élections législatives.

Pour voter vous pouvez, vous rendre aux urnes si vous êtes présent, mais en cas d'impossibilité vous pouvez réaliser une procuration.

## Nos conseils



Vous pouvez donner procuration à tout moment avant le scrutin.

Pour cela vous pouvez :

## Élections 2022

• Présidentielle : 10 et 24 avril

• Législatives : 12 et 19 juin

- soit faire une demande en ligne sur le site <u>maprocuration.gouv.fr</u>, qu'il faudra ensuite faire valider dans un commissariat ou une gendarmerie dans les 2 mois qui suivent.
- soit en se rendant directement dans un commissariat, où une gendarmerie, vous remplirez un formulaire.

Pour donner procuration vous devez être muni :

- de votre pièce d'identité.
- de votre numéro d'électeur ainsi que celui de la personne à qui vous donnez procuration. (Ces numéros sont inscrits sur les cartes électorales).
- du nom de jeune fille, des prénoms et de la date de naissance de la personne a qui vous donnez procuration.

## Contacts utiles

Gendarmerie de Barberey-Saint-Sulpice : 03-25-42-32-90

cob.barberey-st-sulpice@gendarmerie.interieur.gouv.fr

Centre d'Opérations et de Renseignement de la Gendarmerie - CORG - (appel d'urgence) : 17

